

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CPE Les Poussins Ltée		Date d'inspection Le 29 septembre 2026
Nom de l'établissement CPE Les Poussins		Numéro de permis 2019650
Adresse 523 rue Principale Clair NB E7A 2G8		Numéro de téléphone (506) 253-9075
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 43	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	19 oct. 2026	
Commentaires: Une éducatrice doit renouveler sa formation en rcr. Un cours est prévu le 17 octobre. La copie du certificat pourra être envoyé par courriel.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	19 oct. 2026	
Commentaires: Une éducatrice doit renouveler sa formation en rcr. Un cours est prévu le 17 octobre. La copie du certificat pourra être envoyé par courriel.			

Commentaires généraux
Inspection de renouvellement effectuée le 29 septembre 2026. Le ratio éducatrice-enfants était respecté lors de ma visite. J'ai observé différentes activités au cours de la journée, telles des jeux libres, des activités dirigées, du bricolage, la lecture d'histoires, les périodes de collation et de repas, les jeux extérieurs ainsi que la sieste. Les aires de jeux extérieurs ont également été vérifiées et répondent aux exigences. Les heures de développement professionnel ont été complétées par chacune des éducatrices. Une fois la formation en RCR complétée, une preuve de participation pourra être transmise par courriel.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 29 septembre 2026

Date

original signé par

Le 29 septembre 2026

Nathalie Ward

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"